AFFAIRES LOCALES (STATIONS)

CHEMIN DE FER du Nord

TRAVAUX ET SURVEILLANCE

Section

Vatenton

Ligne de

Subdivision N°

Liasse Nº

Sous-liasse Nº

Répertoriée	également à	
Son	Sub.	
Son	Sub. ~	
Son	Sub.	
Son	Sub.	7
Son	Sub.	
Son	Sub	

Dossier No Foravaux militaires

Année 1936 Nºs 4374 11939 Nº 291 Registre d'ordre | Année 1937 N° 9795 | 1940 8 5041 Année 1938 Nºs 3674

			Annee 1958 IN DOJ 1	MANAGEMENT STATE OF THE STATE O		
Nos des Pièces	DATES des Pièces	EXPÉDITEUR	ANALYSE SOMMAIRE	DESTINATAIRE	Nombre d'Annexes	OBSERVATIONS
1 2	12 Kiriel gridlet	Mucherie Guillaum		pillanuce Mucherie	4	el
3		Mucherie		pillanne		el
19:	-	re ore beeli gue		Ore Militaire	1	el
(1939					
7.8	22 Dly			DCF CRN.	8	
٩	29 mai	Degendin		grillaume		d

ANNEXE

CHEMINS DE FER DE CEINTURE DE PARIS.

SERVICE DE LA VOIE ET DES TRAVAUX Privice Contral

LIGNE DE GRANDE CEINTURE.

DE VALENTON

31 X 1936

Repre L 5 Proce

Nº 4374 1

NORD - TRAVAUX

QUADRUPLEMENT DES VOIES
ENTRE LA BIFURCATION DE BREVANNES ET LE POSTE 1

THE FER BU MORE
ETERES DE LA VOIE
AMUNISTRATIVE

PROJET ANNULANT ET REMPLACANT GELUI APPROUVE PAR DECISION MINISTERIELLE CF.2.20.214 du 4 MARS 1930

NOTICE EXPLICATIVE.

Le Syndicat des Chemins de fer de Ceinture a présenté, le 29 Juin 1929, à l'approbation de M.le Ministre des Travaux Publics, et à la demande de l'Administration de la Guerre, un projet relatif au quadruplement des voies de la ligne de Grande Ceinture, entre la Bifurcation de Brévannes et le Poste 1 de Valenton.

M.le Ministre des Travaux Publics a approuvé ce projet par Décision Ministérielle C.F.2 20.214 du 4 Mars 1930 en réservant les dispositions prévues pour la construction du Passage Supérieur du Chemin de Grande Communication n°30 en raison de l'augmentation de largeur demandée par le Service Vicinal pour cet ouvrage depuis la présentation du projet, et de l'accord à réaliser au sujet de la participation du Département de la Seine dans les dépenses résultant de cette augmentation de largeur.

D'autre part, à la suite de la correspondance échangée entre l'Administration de la Guerre et les Réseaux Est et Ceinture, au sujet du renfort des trains militaires partant de Valenton et se dirigeant sur Verneuil-l'Etang et de l'alimentation hydraulique de ces trains et des machines de poussage, M.le Colonel, Chef du 4ème Bureau de l'Etat-Major de l'Armée, par

T

lettre nº 325 2/T du 21 Juillet 1930 a demandé au Réseau des Ceintures d'établir un projet rectificatif de celui approuvé par Décision Ministérielle du 4 Mars 1930, et tenant compte: 1°- de ce qu'il convenait de faire partir le renfort éventuel de Valenton même et non de la Bifurcation de Brévannes; 2°- de la nécessité de réaliser aux 2 extrémités de la gare de Valenton une alimentation hydraulique suffisante, tant pour les machines des trains que pour celles de poussage. 3°- de la possibilité, comme conséquence du 1° et du 2° de supprimer la voie des machines de poussage et les installations d'alimentation au droit de l'ancien raccordement, le matériel ainsi récupéré venant en déduction de celui nécessaire pour le même objet à Valenton. En outre, l'étude détaillée des dispositions à réaliser pour les signaux et enclenchements a conduit à des dépenses plus élevées du fait qu'il a été reconnu impossible d'agrandir le Poste l'actuel et que, par suite, il est nécessaire d'installer un poste nouveau. -D'autre part, il a été jugé utile de profiter de la nécessité de protéger les barrières du P.N. 45 pour créer un poste intermédiaire de cantonnement sur les voies basses, entre le Poste 1 de Valenton et le Poste 5 de Sucy-Bonneuil, le poste actuel A de Brévannes étant supprimé. En conséquence, le Syndicat des Chemins de fer de Ceinture, en raison de la complexité des modifications à apporter au projet primitif, a l'honneur de présenter un nouveau projet qui annule et remplace celui approuvé par Décision Ministérielle du 4 Mars 1930, et qui tient compte de l'ensemble de ces modifications. Ce projet comporte les dispositions suivantes : - La suppression des appareils de la Bifurcation dite "de Brévannes" située entre Sucy-Bonneuil et Valenton; les voies basses légèrement déplacées se poursuivent d'abord parallèlement aux voies 1 et 2 avec entrevoie élargie et s'écartent des dites voies pour se raccorder aux voies lbis et 2bis actuelles en permettant le développement d'une double bretelle qui remplace les appareils de la Bifurcation actuelle du Poste n°l de la gare de Valenton et assure la jonction des voies 1 et 2 avec les voies lbis et 2bis et vice versa. - La démolition et la reconstruction du Passage Supérieur du chemin de Grande Communication n°30, dit "Pont de Brévannes" qui ne permet actuellement que le passage de deux voies. Le nouvel ouvrage de 16m50 d'ouverture est prévu dans le prolongement du chemin de Grande Communication n°30, et sa largeur est portée à I2m00 entre garde-corps, à la demande du Service Vicinal.

-La démolition du poste Saxby n°l actuel de Valenton, comportant 20 leviers, et son remplacement par un nouveau poste Saxby prévu à 60 leviers.

-La suppression du Poste A de Brévannes.

-L'établissement d'un nouveau poste de cantonnement intermédiaire au P.N. 45 avec adjonction correspondante au Poste 5 de Sucy.

-L'installation d'un groupe de grues à chaque extrémité de la gare de Valenton: l°)-le groupe côté Sucy-Bonneuil comportant 2 grues alimentées par le réservoir actuel de 250m3 appartenant à la Ceinture; 2°)- le groupe, côté Valenton, comprenant 4 grues, avec construction d'un réservoir de 250m3 aux abords du P.N.n°47, pour leur alimentation.

Le détail estimatif a été divisé en 3 parties correspondant à des travaux dont les dépenses sont imputables, soit en entier, - soit partiellement, à l'Administration de la Guerre :

<u>lère PARTIE</u>- Partie à la charge exclusive de l'Administration de la Guerre :

a) - Travaux de quadruplement proprement dit desvoies, de démolition de l'ancien passage supérieur du Chemin de Grande Communication n°30 et partie, entièrement au compte de l'Administration de la Guerre, de la reconstruction du dit passage.

b)- Installation du nouveau poste de cantonnement au P.N. 45 et adjonction correspondante au Poste 5 de Sucy.

2ème PARTIE- Travaux à répartir entre l'Administration de la Guerre et le Département de la Seine, pour la reconstruction, avec élargissement à I2m, du P.S. du chemin de Grande Communication n°30 à la demande du Département de la Seine.

Sur la demande du Service Vicinal, la largeur du nouvel ouvrage a été portée à 12m entre garde-corps. La déclivité des rampes d'accès a été diminuée et le rayon de la courbe de raccordement, côté Brévannes, porté à 85 mètres.

Tenant compte de ce que l'ancien ouvrage avait une largeur de 4ml0 entre garde-corps et que l'augmentation de largeur est ain de : I2m00 - 4ml0 = 7m90, la répartition forfaitaire des dépenses proposée entre le Département et l'Administration de la Guerre est :

41 au compte de l'Administration de la Guerre

Ď.

étant entendu que cette répartition s'applique à tous les travaux intéressés directement par l'augmentation de largeur ou les améliorations des accès à l'ouvrage, c'est-à-dire:

- aux achats de terrains;
- aux terrassements, fondations et maçonneries en élévation du nouvel ouvrage en béton armé à l'exclusion des murs en aile;
 - aux chapes et contre-chapes;
 - au pavage mosaTque sur l'ouvrage;
 - au dallage des trottoirs;
 - aux remblais pour l'établissement de la chaussée du chemin de Grande Communication n°30;
 - à la chaussée dans la partie du chemin modifiée;
 - au goudronnage de cette chaussée.

La dépense totale de ces travaux s'évalue à 501.000f dont la répartition sur les bases ci-dessus donne, conformément au détail estimatif ci-joint :

3ème PARTIE- Travaux à répartir entre l'Administration de la Guerre et le Syndicat des Chemins de fer de Ceinture:

A - Reconstruction du Poste Saxby n°1 de Valenton et modifications des signaux et enclenchements.

L'étude des modifications à apporter aux signaux et enclenchements par suite des travaux de quadruplement des voies a fait ressortir qu'il n'était pas possible d'allonger le poste n°l actuel comportant 20 leviers pour y ajouter les 18 nouveaux leviers nécessités par le quadruplement et qu'un nouveau poste était nécessaire.

Ce nouveau poste est prévu à 60 leviers :

43 leviers) 18 leviers affectés aux installations de la Guerre en)25 leviers affectés aux installations Ceinture service) (en augmentation de 5 par rapport au nombre de leviers du poste actuel)

17 cases libres pour l'installation de leviers éventuels.

En ce qui concerne l'imputation des dépenses, il convient de remarquer que le Poste actuel, qui suffit aux besoins du Service Commercial, n'aurait pas eu à être modifié si le quadruplement des voies n'avait pas été demandé par l'Administration de la Guerre. Dans ces conditions, les dépenses résultant de la reconstruction de ce poste devraient, en principe, être supportées entièrement par cette Administration.

Toutefois, tenant compte, d'une part, des quelques améliorations apportées aux installations actuelles à l'occasion de cette reconstruction et, d'autre part, de ce que la Ceinture disposera d'une poste entièrement neuf, le Syndicat serait disposé à participer aux dépenses de démolition et de reconstruction du Poste et des installations de signaux et enclenchements d'après les bases suivantes:

- a)-L'Administration de la Guerre prendrait à son compte exclusif les installations de toute nature relatives aux 18 leviers qui lui sont destinés;
- b)- Le Syndicat des Chemins de fer de Ceinture prendrait à son compte exclusif la partie des dépenses correspondant à l'installation des 5 nouveaux leviers en plus des 20 actuels et celle des cases pour leviers éventuels;
- c)-Les autres dépenses, c'est-à-dire tout ce qui correspond au remplacement des 20 leviers actuels et de leurs transmissions par les nouveaux leviers, seraient partagées entre les Administrations de la Guerre et du Syndicat de Ceinture dans une proportion de 1/2.

Dans ces conditions, on aurait:

l°- Les dépenses pour construction du nouveau poste (ossature métallique de la cabine et travaux accessoires), pour installation de bâtides leviers et pour réalisation des enclenchements, et des installations communes à l'intérieur du Poste, réparties dans la proportion de :

$$\frac{18}{60} + \frac{20}{60} \times \frac{1}{2} = \frac{28}{60}$$

au compte de l'Administration de la Guerre, et dans la proportion de :

$$\frac{17}{60} + \frac{5}{60} + \frac{20}{60} \times \frac{1}{2} = \frac{32}{60}$$

au compte Ceinture.

2°- Les dépenses correspondant aux enclenchements proprement dits en dehors de celles désignées ci-dessus à l'intérieur du Poste, réparties dans la proportion de :

$$\frac{18}{43} + \frac{20}{43} \times \frac{1}{2} = \frac{28}{43}$$

au Compte de l'Administration de la Guerre et dans la proportion de :

$$\frac{5}{43} + \frac{20}{43} \times \frac{1}{2} = \frac{15}{43}$$

au Compte Ceinture.

3°- Les dépenses pour les installations en campagne propres aux 5 leviers Ceinture nouveaux:

au Compte Ceinture.

4°- Les dépenses pour les installations en campagne propres aux 18 leviers Guerre nouveaux:

au Compte de l'Administration de la Guerre.

5°- Les dépenses, pour les installations en campagne relatives aux 20 leviers nouveaux remplaçant les 20 leviers anciens, réparties dans la proportion de :

1/2 au Compte de l'Administration de la Guerre. 1/2 au Compte Ceinture.

6°- Les dépenses pour la démolition du Poste 1 de Valenton de 20 leviers en créditant par moitié chaque partie de la valeur des installations réutilisables, dans la proportion de:

1/2 au Compte de l'Administration de la Guerre 1/2 au Compte Ceinture.

Conformément au détail estimatif ci-joint, la répartition des dépenses sur les bases ci-dessus donne :

B - Modification de l'alimentation en eau des machines.

La gare de Valenton étant destinée à devenir gare régu-

latrice intérieure, doit être pourvue d'installations capables de donner satisfaction aux besoins prévus par l'Administration de la Guerre, s oit 72 marches dans chaque sens, à 10m3 par marche, ce qui nécessite à chaque extrémité de la gare des installations susceptibles de fournir 720m3 en 24 heures.

Le réservoir actuel en béton armé de 250m3 situé aux abords du P.N. 46 et alimenté par les eaux de la Compagnie Lyonnaise, assurera l'alimentation du groupe de grues, côté Sucy.

Ce réservoir pourrait même, en augmentant le diamètre de la conduite d'alimentation, et en créant une nouvelle conduite de distribution, alimenter le groupe de grues côté Villeneuve; mais cette solution n'est pas à retenir, en raison de l'éloignement de ce groupe de grues et de la dépense importante qu'entraînerait l'installation d'une nouvelle conduite de distribution de fort diamètre et d'aussi grande longueur.

Il convient donc de construire un nouveau réservoir pour la desserte du groupe de grues, côté Villeneuve, et de l'alimenter comme celui, côté Sucy, par les eaux de la Compagnie Lyonnaise.

On ne peut songer, en effet, à utiliser l'eau de la nappe souterraine qui est de mauvaise qualité (excès d'acides et de chlorures) et qui, acceptable pour une alimentation exceptionnelle, serait absolument impropre pour une alimentation continue comme celle qui est à prévoir.

C'est pour cette raison que le transfert des installations actuelles de pompage, existant aux abords de la Bifurcation de Brévannes n'a pas été envisagé. Seul, le réservoir en tôle de 150m3 pourrait être réutilisé; mais, outre qu'il est de capacité réduite, son transfert serait très couteux et il faudrait de toute façon construire une nouvelle tour support. Aussi a ton prévu un nouveau réservoir en béton armé de 250m3.

Le projet établi sur ces bases comprend, pour l'ensemble des installations desservant la gare de Valenton, 2 groupes de grues:

1°- Groupe de grues, côté Sucy-Bonneuil-

Ce groupe comprendrait 2 grues : celle actuelle -appartenant à la Ceinture - desservant la voie principale II et le cul-de-sac du faisceau pair côté Sucy, et une nouvelle grue de 0,250 à installer pour desservir la voie principale IIbis.

L'alimentation de ces deux grues serait assurée par le réservoir actuel de 250m3 appartenant à la Ceinture et alimenté dès maintenant par la Compagnie Lyonnaise des Eaux.

Le projet ne comporte donc, en ce qui concerne le groupe de grues côté Sucy-Bonneuil, que la fourniture et l'installation de la nouvelle grue de 0,250 et de la conduite d'alimentation de même diamètre, branchés sur celle qui alimente la grue actuelle.

2°- Groupe de grues côté Villeneuve.

Ce groupe comprendrait 4 grues:

1 grue de 0,135 pour desservir la voie principale I Ibis, 19 1 10 5 8 10 H en cal-de-sac, du faisceau pair côté Valenton.

1 grue de 0,135, pour desservir la voie III en tête du faisceau impair côté Villeneuve.

是中心的一种实验,实现了这种数据实现的。 如果是一种的现代,这种的是是自己的是有国家。 医克尔特氏管 15.00mm

Ces 4 grues proviendraient des installations existantes,
3 appartenant à la Guerre et une au Syndicat, (celle sur V.1,
côté Valenton, qui seraite installée à son nouvel emplacement).

Pour alimenter ce groupe de 4 grues, la solution la plus économique consiste à construire aux abords du P.N. n°47 un nouveau réservoir de 250m3 qui serait alimenté par une conduite de 0,100 de diamètre à brancher sur celle de la Compagnie des Eaux passant au P.N.n°46; la desserte de ces 4 grues serait assurée par des conduites de distribution de 0m220, à provenir des installations actuelles de l'Administration de la Guerre, déposées et reposées à cet effet.

pass serait installé aux abords du P.N.nº46, pour permettre, en cas d'incident, une alimentation provisoire par l'utilisation, à titre de secours, de l'installation de moto-pompe existant à proximité du réservoir de 250m3 actuel.

La dépense à envisager pour l'ensemble des installations hydrauliques projetées s'évalue à la somme de......550.0001 conformément au détail estimatif ci-joint.

Il convient de remarquer, à ce sujet, que les dépenses correspondant à certains travaux prévus au projet primitif et
non retenus au présent projet, par suite de la suppression
de la voie de la machine de poussage et du nouveau mode d'alimentation en eau s'élèvent à 110.000f environ, ce qui ramêne le supplément de dépenses pour cet article, à 440.000f.

La réalisation des dispositions du présent projet étant de nature à faciliter, dans une certaine mesure, en service commercial, l'alimentation des machines en gare de Valenton, le Syndicat serait disposé, en dehors de l'apport que constitue l'utilisation de ses installations hydraul ques actuelles, à participer pour 1/5 environ dans le supplément de dépenses de 440.000 francs sus indiqué, soit par une participation forfaitaire de 90.000 francs.

La dépense totale de 550.000 francs se répartirait donc

L'alimentation de ces deux grues sersit assurée par le réservoir actuel de 250m3 appartenant à la Ceinture et alimenté des maintenant par la Compagnie Lyonnaise des Eaux.

Le projet ne comporte donc, en ce qui concerne le groupe de grues côté Sucy-Bonneuil, que la fourniture t l'installation de la nouvelle grue de C,250 et de la conduite d'alimentation de même diamètre, branch

2°- Groupe de grues côté Villeneuve.

Ce groupe comprendratt 4 grues:

sur cells qui sitmente la grue a ctuelle.

t grue de O, ISS pour desservir la voie principale I

L - Ibis,

pair côté Valenton,

grue de O, ISS, pour desservir la voie III en le du faisceau iapai

côté Villeneuve.

1

En résumé, le présent projet, annulant et remplaçant celui approuvé par Décision Ministérielle du 4 Mars 1930, comporte les dépenses suivantes :

SYNDICAT des CEINTURES DEPARTEMENT Compte GUE RRE Compte DE LA SEINEE tablissement Exploitation lère PARTIE -Travaux à la charge exclusive de l'Administration de la Guerre. a)-Travaux de quadruplement proprement dit des voies, de démolition de l'ancien P.S. du chemin de Grande Communication n°30 et partie de la reconstruction du dit entierement imputable au compte de l'Administration de la Guerre b)-Installation d'un nouveau poste de cantonnement intermédiaire au P.N.45 et adjonction correspondante au Poste 5 de Sucy. 1.422.0001 2ème PARTIE-Travaux à répartir entre l'Administration de la Guerre et le Département de la Seine, pour la reconstruction, à 12m de largeur, du P.S. du chemin de Grande Communication nº30, à la demande du Département de la Seine.. 330.0001 171.000 3ème PARTIE-Travaux à répartir entre l'Administration de la Guerre et le Syndicat des Chemins de fer de Ceinture. A- Reconstruction du Poste Saxby n°l de Valenton et modifications des signaux et enclenche-294.000f 87.0001 730.6001 B- Modification de l'alimentation en eau des machines..... 90.000f 460.000f DEPENSES TOTALES 330.000f 384.000f 2.783.600 f 47I.000f

· Le Syndicat demande à M. le Ministre des Travaux

Publics de bien vouloir approuver le présent projet et l'autoriser à imputer :

comme il est indiqué au tableau précédent, les dépenses à prendre respectivement en charge:

- a) par l'Administration de la Guerre,
- b) par le Département de la Seine.

et comme il est indiqué ci-après:

les dépenses à prendre en charge par le Syndicat de Ceintures,

savoir:

A- AU COMPTE DES TRAVAUX COMPLEMENTAIRES DE PREMIER BTABLISSEMENT DE LA LIGNE DE GRANDE CEINTURE:

B- AU COMPTE D'EXPLOITATION CEINTURE:

Au crédit : La valeur actuelle des matériaux utilisables provenant des aménagements supprimés, évaluée à 58.0001.

Le tout, jusqu'à concurrence des sommes reconnues devoir être inscrites aux dits comptes, et étant d'ailleurs entendu que:

les imputations, tant en dépenses qu'en recettes relatives à l'opération ci-dessus, seront effectuées comme il est prescrit dans la Circulaire Ministérielle du 20 Mai I902, sauf en ce qui concerne les travaux de démolition, de dépose ou de ripage, qui seraient la conséquence directe des travaux d'établissement, et dont les dépenses seront imputées au Compte d'Etablissement, ainsi que le prescrit la Décision Ministérielle du I3 Mai I918.

2°- Par application de l'article 9 du Traité du 29 Décembre I880, approuvé par le Décret du 11 Novembre 1881, le Syndicat des Deux Ceintures remboursera à celui de 1

Grande Ceinture les charges annuelles des emprunts émis pour l'exécution des Travaux Complémentaires, compris au présent projet et en portera le montant à son compte d'Exploitation.

AVRIL 1931.

V 785

ANNEXE

CHEMINS DE FER DE CEINTURE

CCPIE d'une lettre du Ministre des Travaux Publics aux Membres du Syndicat des Chemins de fer de CEINTURE.

4374 1

Ministère des Travaux Publics

Direction Générale des Chemins de fer

> 2ème Bureau ---

Réseau des Ceintures

Ligne de Grande Ceinture

> Travaux Militaires

C.F.2.8.5I

Quadruplement des voies basses entre la



Paris, le 6 MAI 1932.

Vous m'avez présenté, le 18 Juillet 1931, sur la demande de l'Administration de la Guerre, un nouveau projet relatif au quadruplement des voies de la ligne de Grande Ceinture entre la Bifurcation de Brevannes et le poste n°1 de Valenton.

Ce projet figure à votre programme des travaux complémentaires de 1932 avec une prévision de dépenses de 384.000 FRANCS.

Il comporte les dispositions suivantes:

Suppression des appareils de la bifurcation dite "de Brévannes" située entre Sucy-Bonneuil et Valenton et modification des voies basses.

Démolition et reconstruction du passage supérieur du Chemin de Grande Communication n°30, dit "Pont de Brévannes", qui ne permet actuellement que le passage de deux voies, le nouvel ouvrage de 16m50 d'ouverture, devant être établi dans le prolongement du Chemin de Grande Communication n°30 et la largeur étant portée à 12m entre garde-corps.

Démolition du poste Saxby n°l actuel de Valenton comportant 20 leviers et son remplacement par un nouveau n°l de Valenton poste Saxby prévu à 60 leviers.

Suppression du Poste A de Brévannes.

Etablissement d'un nouveau poste de cantonnement intermédiaire au P.N. nº 45 avec adjonction correspon-

Installation d'un groupe de grues à chaque extré-

Le Chemin de Grande Communication n°30 serait légèrement dévié et cette déviation nécessiterait l'acquisition de quelques parcelles de terrain.

Ce nouveau projet remplace, pour tenir compte notamment d'observations formulées par l'Administration de la Guerre, le projet de quadruplement approuvé par décision du 4 Mars 1930. Il a pour but, notamment, de permettre le renfort des trains militaires partant de Valenton et se dirigeant sur Verneuil l'Etang, ainsi que l'alimentation en eau de ces trains.

Tion du poste sant 20 leviers et se Saxby prévu à 60 lev Suppression du Poste se Lablissement d'un nou intermédiaire au P.N. n° 45 dante au poste 5 de Sucy.

Installation d'un groupe de la gare de Valenton.

Le Chemin de Grande Comme de la gare de valenton de quelques

Ce no notame de la gare de valente se motame de la gare de valente se quisition de quelques

M. le Chef du 4ème Bureau E.M.A. a donné, le 2 juillet 1931, au nom de l'Administration de la Guerre, son adhésion au projet.

M.M. les Préfets de Seine-et-Cise (5 Novembre 1929) et de la Seine (9 Janvier 1930) ont donné des avis favorables en ce qui concerne les modifications de chemins vicinaux.

De son côté, M. l'Ingénieur en Chef du Service Vicinal de la Seine a, le 4 Mai I93I, accepté le projet définitivement établi pour la reconstruction du pont dit "de Brévannes", étant entendu que les dépenses de toute nature relatives à l'élargissement de l'ouvrage et à l'aménagement des abords soient réparties entre l'Administration de la Guerre et le Département de la Seine proportionnellement aux coefficients $\frac{79}{120}$ et $\frac{41}{120}$, conformément à la délibération

tion du Conseil Géneral de la Seine du 3 Décembre 1930.

Après examen par le Service du Contrôle de l'Exploitation Technique et de la Voie et des Bâtiments, j'approuve comme suite et complement des travaux primitivement déclarés d'utilité publique pour l'établissement de la ligne de Grande Ceinture, le nouveau projet dont il s'agit, sous réserve que vous soumettrez à M. le Directeur du Contrôle de la Voie et des Bâtiments, que je délègue pour l'approuver, le cas échéant, la nouvelle note de calculs du pont dit "de Brévannes" que le Service du Contrôle vous a demandée.

Le projet ainsi approuvé comporte :

3°- AU COMPTE DE VOTRE RESEAU :

I-A- Des travaux complémentaires de ler Etablissement proprement dits évalués, en principal, à... 529.000f (dont 90.000 francs pour participation forfaitaire dans les modifications de l'alimentation en eau des machines.

B- La suppression d'ouvrages existants dont le coût primitif, en principal, est de..... I45.000f

II- La reprise des matériaux utilisables (pour moitié) dont la valeur est estimée à...... 58.000f

ETANT ENTENDU QUE :

1°- Votre Réseau n'entreprendra les travaux au compte du budget des Travaux Publics (Service Militaire des Chemins de fer), qu'après que les crédits nécessaires auront



été mis à sa disposition sur la demande du département de la Guerre;

- 2°- Les sommes réellement dépensées pour ces travaux seront remboursées à votre Réseau sur présentation des décomptes détaillés adressés directement à mon Administration (Direction Générale des Chemins de fer -ler Bureau).
- 3°- Le Département de la Seine remboursera à votre Réseau sur présentation des factures, les 79 des dépenses 120 réallement faites neur le reconstruction du neut dit "de

réellement faites pour la reconstruction du pont dit "de Brévannes" sur le chemin de grande communication n°30;

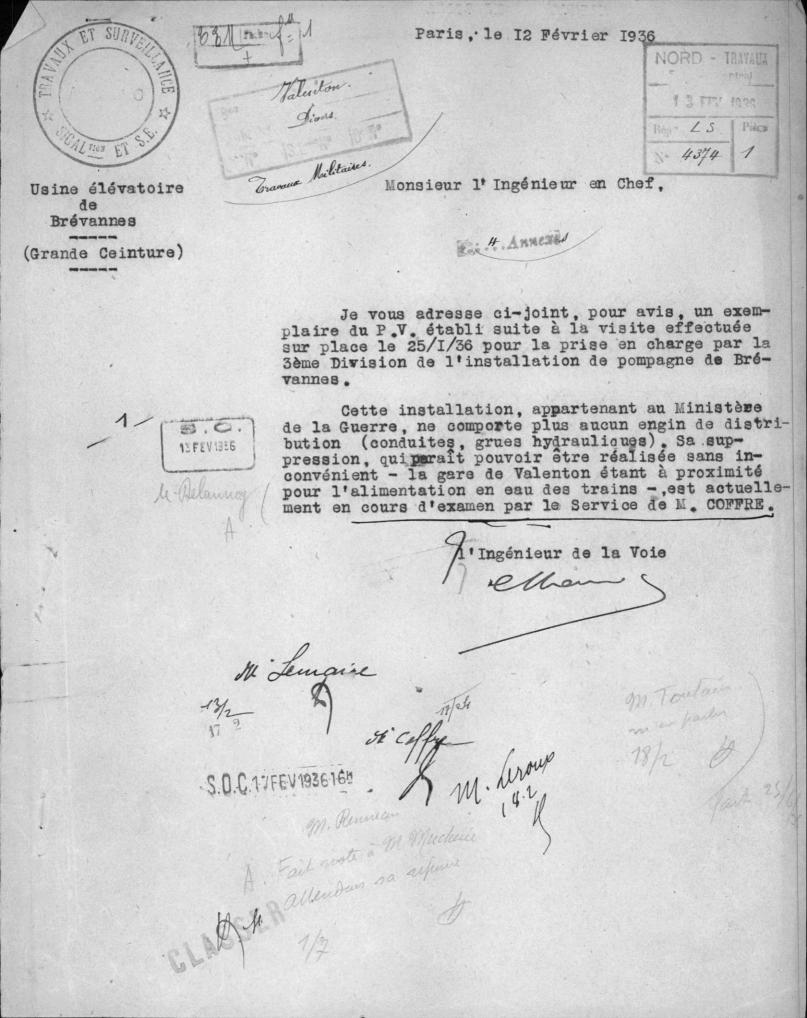
- 4°- En ce qui concerne les travaux à effectuer au compte du Syndicat;
- a) Les imputations, tant en dépenses qu'en recettes, seront effectuées conformément à la circulaire du 20 Mai 1902 et à la décision ministérielle du 13 Mai 1918;
- b)- par application de l'article 9 du traité du 29 Décembre I880, approuvé par décret du 11 Novembre I881, le Syndicat des Deux Ceintures remboursera à celui de Grande Ceinture les charges annuelles des emprunts émis pour l'exécution des travaux complémentaires compris au projet et en portera le montant à son compte d'exploitation;
- c)- les dépenses à engager en 1932 par votre Réseau pour la réalisation du projet devront rester dans les limites du crédit prévu par le programme tel qu'il a été approuvé.

La présente décision remplace celle du 4 Mars 1930.

Je donne connaissance de la présente décision à M.M.les Préfets de Seine-et-Cise et de la Seine, ainsi qu'à M.le Ministre de la Guerre et au Service du Contrôle.

Pour le Ministre et par autorisation,

Le Conseiller d'Etat Directeur Général des Chemins de fer, signé: GRIMPRET.



Proces Verbal ANNEXE

de l'installation de projupage de Brévannes 31 x 1936

Répre L 5 | Prèce |
N° 4374 1

Effectué le 25 Janvier 1936
entre M. M. Barère, Inspecteur divisionnaire de la bractin, à la Plaine
Deopréker, Sous Inspecteur chefde Sechin H. c. au Bourget.
boutain, Inspecteur du Service des Éany à Paris
Jin, Sous Juspecteur du Service des Éany à Paris
Venode, Contrôlem lydrombierer à Paris.
Inoulir, Chef de dishiet à Jucy Bouneuil

Les fonctionnaires ai dessus désignés out constaté que l'appareil à vapeur est en bon état d'entretien et que le livret de chandière est régulièrement tenn et à jour, la dernière visite ayant en lieu le 18 Octobre 1935

En anséquence cette installation est prise en change par lu: Invuling cluf de dishiet à Jung Bonnenil à dater de ce jour, le livret de chandieur étant remis au dishiet de Jung.

L'Inspecteur D'de la hacting

"Barère"

L'Inspecteur du Service des Écurp

"Contoin"

Le Contrôlem hydraulicien " Deuvole" Sury Bormunil la 25 Janvier 1936:

Le Surs. Surgenieur duf de Sections

"Verofrechen"

Le Surs. Furpecteur du Service des Écury

"Jis"

Le chef de district

"Houlis"

ANNEXE



CHEMINS DE FER DE CEINTURE

SERVICE DE LA VOIE ET DES TRAVAUX

LIGNE DE GRANDE CEINTURE

NOAD - TR	
31 X hr 1	936
Ragie ZS	Piece
And the	

QUADRUPLEMENT DES VOIES ENTRE LA BIFURCATION DE BREVANNES ET LE POSTE 1 DE VALENTON

Projet annulant et remplaçant celui approuvé par Décision Ministérielle C.F. 2 - 20.214 du 4 Mars 1930.

DETAIL ESTIMATIF

	Somm	08	
Désignation des Ouvrages	partielles	totales	
1 PARTIE			
Travaux à la charge exclusive de l'Administration de la Guerre.			
			CASS CARS
a/- Travaux de quadruplement proprement dit des voies, de démolition de l'ancien Passage Supérieur du Chemin de Grande Communication n° 30 et partie, entièrement imputable au Compte de l'Administration de la Guerre, de la reconstruction du dit Passage.		191 (1) 191 (1)	
Démolition du pont de Brévannes actuel	33.000 f		
Remblai d'emprunt (1.260 m3 à 50f)	63.000		-
Assainissement et consolidation de la plateforme, fos- sés maçonnés, etc (1.000 ml à 50f)	50.000		
Passerelle provisoire et raccords provisoires de chaus- sées, déviation provisoire	85.000		
Dépose de voie et appareils, ripages	20.000		
Fourniture et pose de voie simple (1.700 m à 1901)	323.000		
Fourniture et pose d'appareils (16 à 20.6251)	330.000		
Ballastage (3.000 m3 à 501)	150.000		-
Clôtures, poteaux, lignes télégraphiques	50.000		AND DESCRIPTION OF THE PERSONS ASSESSMENT
A reporter	1.104.000\$		-

	Som	105
Désignation des Ouvrages	partielles	totales
Report	1.104.000 ^f	
Heurtoirs (2 à 1.500f)	3.000	
Déplacement des barrières du P.N. 46, d'abris et bara- quements	5.000	1
Murs en aile du nouveau P.S. du Chemin de Grande Commu- nication n° 30 (suivant Marché)	89.500	
Bordures de trottoirs (41m² à 112f)	4.600	
Garde-corps (1.980 K* à 5130)	10.500	
b/- Installation d'un nouveau poste de cantonnement au P.N. 45 et adjonction correspondante au poste 5 de Sucy.		
Poste du P.N. 45 -	10	
Table d'enclenchements	6.000	
Installations électriques	\$8.200	
Joints isolés	800	
Signalisation	10.000	(
Poste 5 de Sucy -		
Installations électriques	9.600	
Signalisation	4.200	
Déplacement de transmissions rigides au droit du nou- veau Poste 1 de Valenton	8.000	
	1.293.4001	
Somme à valoir pour imprévus	128.600	
		10000
TOTAL DE LA 1 ^{ère} PARTIE		1.422.000
on of the second particles of the second particles of the second of the	* * *	

Metamostan des Ausses	Somm	es
Désignation des Ouvrages	partielles	totales
gème Partis		
Travaux à répartir entre l'Administration de la Guerre et le Département de la Seine pour lareconstruction à 12m00 de largeur, du Passage Supérieur du chemin de Grande Communication n°30, à la demande du Département de la Seine		
		1000
	The state of the s	
Terrains nécessaires à la modification du chemin de Grande Communication n° 50 (890 mg à 191)	17.000°	
Passage Supérieur de 12m00 de largeur et 16m50 d'ouver- ture, y compris chep e en ciment, chape en asphalte, et contre-chape, mais non compris murs en aile (suivant Marché)	209.300	
Payage mosaTque (154 m2 à 155f)		10.10
	23.900	
Dallage des trottoirs (82m2 à 82150)	7.000	ed Purchage
Chaussée empierrée et goudronnage (1.300 m2 à 821)	106.500	-24 (10)
Remblais (2.500 m3 à 371)	92.000	2 A. C. C.
	455.700 ²	
Somme à valoir pour imprévus	45.300 ^f	
pop.ea .	i de en ontre	15/1761
TOTAL DE LA 2 ^{ème} PARTIE		501.000
REPARTITION		and Name
Département -		
$\frac{501.000 \times 79}{120} = 330.000^{2}$ environ.		te non della el Marcella Errana
Cuerra -		on the state of
501.000 x 41 - 171 000 f		
$\frac{801.000 \times 41}{120} = \frac{171.000}{120}$ environ.		Avr. I

- AND - 197		Réparti	tion des Dé	penses
Distance des Oueroses	Dépense	Ceint	ture	
Désignation des Ouvrages	totale	CompteEta- blissement	Compte Exploitation	Guerre
ème		(73 - 11 - 11 - 11 - 11 - 11 - 11 - 11 - 		
3 PARTIE	21 2 2			
		Aug Live		- 1
Travaux à répartir entre l'Adminis- tration de la Guerre et le Syndicat des Chemins de fer de Ceinture.			¥	
A - Reconstruction du Poste Saxbynel de Valenton et modification des signaux et enclenchements.			# 92 1 4 179	
				1.772 2 W. 11s F
Démolition de la cagine actuelle du Poste 1 (Guerre 1/2 - Ceinture 1/2)	5.000	2.500 ^f		2.500
Reconstruction du Poste 1 de Valenton:				11.2
Ossature métallique à la nouvelle ca- bine de 12m50 de longueur, 4m50 de largeur, 4m90 de hauteur de plancher	×	4	7 2 2	
au-dessus du rail - (Guerre 28/60 - Ceinture 32/60)		82.700		72.300
Maconnerie, couverture, aménagement des annexes, aménagements intérieurs chauffage central, fosse septique, peinture, vitrerie et divers - (Guerre 28/60 - Ceinture 32/60)		78.000		68.000
Ossature de la table d'enclenchements (Guerre 28/60 - Ceinture 32/60)	57.000	30.400		26.600
Installation des 45 leviers de manoeu- vre :		<u> </u>		
Fournitures et installations relatives aux 43 leviers et enclenchements, ma- tériel de sortie, appareillage élec- trique (autre que les installations électriques visées ci-après)- (Guerre 28/43 - Ceinture 15/43)		56.000		104.000
Installations en campagne relatives aux 18 leviers affectés à la Guerre (dépenses entièrement au compte de la Guerre) :		The state of the s		
Transmissions rigides	105.000			105.000
Installations électriques	95.000	9" 16 1 7a		95.000
Soints isolés	7.400		1	7.400
Fournitures et installations de si- gnaux et transmissions	40.000			40.000
A reporter		249.600 £		520 800

		Réparti	tion des Dé	penses
Désignation des Cuvrages	Dépense	Cein	ture	
Designation des Cuvrages	totale	Compte Eta- bilissement	Compte Exploisation	Guerre
Reports	770.400	249.600 ^f		520.800 ¹
Installations en campagne relatives à 20 leviers affectés à la Ceinture + (Guerre 1/2 - Ceinture 1/2)	9 1			
Transmissions rigides	120.000	60.000		60.000
Installations électriques	133.000	66.500		66.500
Fourniture et installation de signaux; modifications	16.000	8.000		8.000
Joints isolés	2.600	1.300		1.300
Installations en campagne relatives aux 5 nouveaux leviers Ceinture (6-7 - 9-10 11)	*			
(Dépenses entièrement imputables au compte de la Geinture) :	* ; * * * * * * *			
Installations électriques	2.000	2.000		
Fourniture et installation de signaux (3 carrés jaunes et leurs transmission	s) 12.000	12.000		
Poste A de Brévannes - (dépenses entièrement au compte de la Guerre)				
Dépose de la cabine, des appareils et des transmissions, dépose de signaux	11.600		843 52-	11.600
	1.067.600	399.400		668.200
Sommes à valoir pour imprévus	106.400	39.600		66.800
	1.174 .000	489.000		735.000
A déduire :				11.56
1°è du compte Guerre -				
1/2 valeur actuelle des matériaux réutilisables à provenir des instal- lations supprimées du Poste 1 de Va- lenton :				
Cabine, installations électriques				4.400
Reste pour les dépenses de recons- truction du Poste Saxby n° 1, imputa- cles au compte de la Guerre		• • • • • • • • •		730.600°
		**************************************	* 7	
A reporter		439.000	1 11	

Désignation des Cuvrages Ceinture Compt = Etre Compt = Desissement Dissement Di			Réparti	tion des Dé	penses
Report	Désignation des Ouvrages		Cein	ture	127 - 127
2°- Du compte Etablissement Ceinture 1/2 valeur primitive des installations du Poste 1 de Valenton			Compte Eta blissement	Compte Ex- ploitation	Guerre
/2 valeur primitive des installations du Poste 1 de Valenton	DAS. OF Report		439.000 ^f		
/2 valeur primitive des installations du Poste 1 de Valenton	2°- Du compte Etablissement Ceinture -				
primées du Poste A de Brévannes : labine					
Inclenchements, leviers, transmissions. Signaux, transmissions funiculaires, transmissions rigides, pédales Aubine, centrepcids Signalisation (Services Electriques) - 16.000 Heste au Compte Etablissement (chapitres IV et V) pour les dépenses Ceinture Partie supprimée	aleur primitive des installations sup- primées du Poste A de Brévannes :				
Signaux, transmissions funiculaires, transmissions rigides, pédales Aubine, contrepoids	labine	19.000	1 9 90-130		
Signaux, transmissions funiculaires, transmissions rigides, pédales Aubine, contrepcids	inclenchements, leviers, transmissions.	55.000			
Reste au Compte Etablissement (chapitres IV et V) pour les dépenses Ceinture	Signaux, transmissions funiculaires, transmissions rigides, pédales Aubine,	16.000			517
Reste au Compte Etablissement (chapi- ires IV et V) pour les dépenses Ceinture	Signalisation (Services Electriques) -	17.500	i i		E.,
Dépenses à imputer au compte "Exploitation" Geinture: Valeur primitive des installations supprimées total ci-dessus	Total	• • • • • •	145.000		
Ceinture: Valeur primitive des installations supprimées total ci-dessus	Reste au Compte Etablissement (chapi- ires IV et V) pour les dépenses Ceinture		294.000 [£]		erija Gradi
A déduire: 1/2 valeur actuelle des installations supprimées du Poste 1 de Valenton: cabine, installations électriques 4.400 Valeur actuelle des installations supprimées du Poste A de Brévannes: Cabine 7.700 Appareils de manoeuvre et transmissions 53.600 Signaux 5.400 Signalisation (Services Electriques) partie supprimée 6.900 Total 58.000 Reste au Compte "Exploitation" pour les dépenses Ceinture 67.000		tion"		200	
1/2 valeur actuelle des installations supprimées du Poste 1 de Valenton : cabine, installations électriques	Valeur primitive des installations suppototal ci-dessus	rimées	A CONTRACTOR OF THE CONTRACTOR	145.000 ^f	
Supprimées du Poste 1 de Valenton : cabine, installations électriques 4.400 Valeur agtuelle des installations supprimées du Poste A de Brévannes : Cabine 7.700 Appareils de manoeuvre et transmissions 33.600 Signaux 5.400 Signalisation (Services Electriques) partie supprimée 6.900 Total 58.000 Reste au Compte "Exploitation" pour les dépenses Ceinture 87.000	A déduire :		A	1000	
Primées du Poste A de Brévannes : Cabine	supprimées du Poste 1 de Valenton :	4.400	. 93		
Appareils de manoeuvre et transmissions 33.600 Signaux	Valeur agtuelle des installations sup- primées du Poste A de Brévannes :		19 11 11 11 11 11 11 11 11 11 11 11 11 1		
Signalisation (Services Electriques) partie supprimée	Cabine	7.700		a : -	
Signalisation (Services Electriques) partie supprimée	Appareils de manoeuvre et transmission	8 33.600		6	
Signalisation (Services Electriques) partie supprimée	Signaux	5.400			
Reste au Compte "Exploitation" pour les dépenses Cointure	Signalisation (Services Electriques)		t a hetzte er		rediction
les dépenses Ceinture	Total	••••••		58.000	
				87.000 [£]	
					35

Désignation des Ouvrages	Unités	ouan-	Prix	Some	res
Designation des Outrages	mesure	tités	PFIX	partielles	totales
8 - Modification de l'alimentation en eau des machines -	* * * * * * *			5.	-
1°- Côté Sucy-Bonneuil -					200
Installation d'une nouvelle grue et de sa canalisation :					v v
Fourniture et pose de conduite en fonte de 0,250	m ¹	175	370	64.750	
Fourniture et pose d'une grue hydraulique de 0,250	Est.			20.000	
Regard et massif en maçonnerie de la			PONT I		
grue hydraulique	Est.	****		5-250	
	1 - 4		74	90.000	
Imprévus : 10 % environ				\$0.000	100.000
2°- Côté Villeneuve -					
Construction d'un réservoir en béton					
armé; installation de 4 nouvelles gues et des canalisations d'alimentation et de distribution :					
Prise d'eau sur la conduite de la So- ciété Lyonnaise des Eaux			and the	1.000	om en la julio. La julio
Fourniture et pose d'un compteur, com- pris regard	Est.	i i		12.000	
Robinets-vannes de 0,100	р.	3	500	1.500	
Robinets-vannes de0,220	p.	1	1.000	1.000	1 2 2 7 2 2
Robinets-vannes de 0,150	p.	1	750	750	
Fourniture et pose de conduite en fonte de 0,100, compris fouilles etremb lais	m ¹	1100	135	148.500	
Dépose de conduites de 0,220, compris fouilles et remblais	ml.	350	65	22.750	
Pose de conduites de 0,220, compris fouilles et remblais	m ¹	350	90	31.500	
construction d'un réservoir de 250 m	Est.		* \$2.00°	125.000	=30, 3
ndicateur du niveau d'eau	Est.			1.000	
curniture et pose de conduites de 0,150 pour trop-plein	mJ.	80	205	6.150	
épose et repose de grues hydrauliques de 0,135	р.	4	2.500	10.000	
egards et massifs en maçonnerie des grues hydrauliques	-	4	3.000	12.000	
A reporter	р.	•	0.000	373.150 [£]	100.000

The state of the s	Somm	Prix	Quan-	Unités	
totales	partielles		tités	mesure	Désignation des Cuvrages
100.000f	373.150 [£]	F (1		Bat.	Reports
	4.000			Est.	Renforcement des conduites sous les voies
	20.000	10.000	2	p.	Fosses à piquer
	399.650	71.22°0	ne int		
440.000					Imprévus : 10 % environ
			A 444		30- Installation d'un by-pass -
NA DATE	500	500	1	p.	Fourniture et pose d'un robinet-van- ne de 0,100
	800	400	2	p.	Fourniture et pose de robinets-vannes de 0,080
	1.000			Bst.	Raccords
6780 - 98	6.750	135	50	my	Fourniture et pose de conduites de 0,100
	9.050	L AND THE	The state of		
10.000	950	•••••			Imprévus : 10 % environ
550.000			•••••		TOTAL DE LA 3 ^{ème} PARTIE (B)
. 90.000	1. 3.1.01 25	oo na	1 00		participation du Syndicat des Che- mins de fer de Ceinture (Compte des Travaux Complémentaires de les Eta- blissement)
460.000	oca lema	05	GUERRE	N DE LA	RESTE AU COMPTE DE L'ADMINISTRATIO

RECAPITULATION

Sommes à imputer au Compte :

du Département de fer de Ceinture
de la Seine.

Etablissement Exploitation
Guerre

1.422.000

pème partie

330.000

394.000

460.000

460.000

\$30.000

384.0001

87.0001

2.783.500





Monsieur MUCHERIE,

T.E.M.

A la demande de l'Administration de la Guerre, la gare de VALENTON a été dotée, il y a quelques années, d'un service complet d'alimentation en eau et, par voie de conséquence, la prise d'eau militaire qui existait au bord de la ballastière de Brévannes a été supprimée.

D'accord avec l'Autorité Militaire, le matériel de pompage et un réservoir en tôle sur support (150m3) ont été conservés sur place en attendant d'en trouver l'utilisation ailleurs. L'entretien de ces installations a continué à être assuré aux frais de la Guerre.

Comme il s'agit d'appareils de pompage anciens (chaudière et pompe volumétrique à vapeur) et que le réservoir ne pourrait être déplacé que moyennant une dépense hors de proportion avec sa valeur, il semble pul y ausuit lieu aurait pour être interêt, pour éviter des frais d'entretien inutiles, de proposer à la Guerre la vente du tout au mieux de ses intérêts.

Afin...

CIASKI

Afin de permettre l'examen de cette question, je vous prie de me faire connaître le détail des dépenses causées par l'entretien de ces installations au cours des trois dernières années et vos prévisions pour l'avenir en dehors des dépenses courantes (peinture du réservoir - réfection du local des appareils élévatoires - réparations mécaniques,?).

D'autre part, un groupe électro-pompe sous abri existe en gare de VALENTON comme secours du branchement d'amenée d'eau de concession voisin du P.N. 46. La ballastière dans laquelle ce groupe puisait ayant été comblée cet engin est inutilisable; la ligne d'amenée de courant a d'ailleurs été en partie démontée.

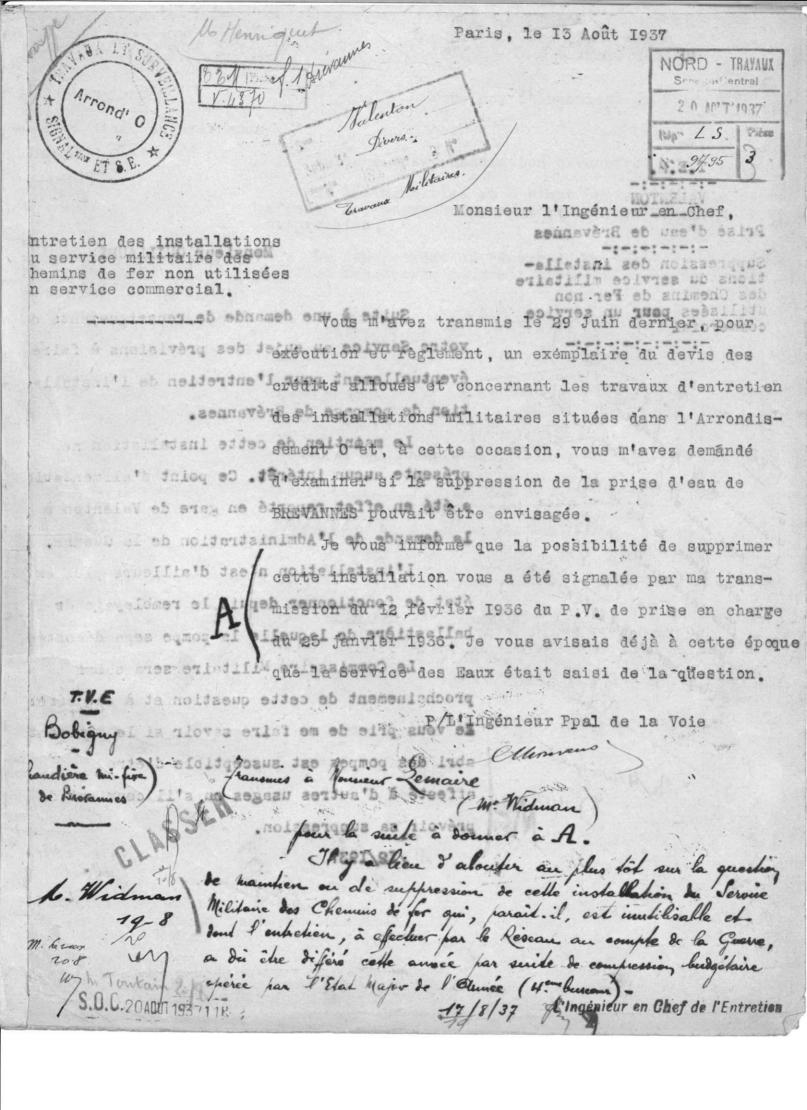
Veuillez me faire savoir la date d'installation de ce groupe, le compte sur lequel il a été imputé et sa valeur.

Si la présence de ce groupe occasionne des dépenses d'entretien, prière de les chiffrer.

My LA

T. V. O. D 86 1 7000 5 Zaris, le 23 September 1936. gare de Salenton. Monsieur l'Inginieur en Chep, (M. Widman) Installations de pompage. Suite à vote note à contre. Dossier L.S. H. 709/1 A .. Anune dépense n'a été ingager au cours de ces hois dernières années pour l'entretien des 4 hemoure dites installations et vien n'est préon en dehors des dépenses cornantes. (200 par an pour 4. Wiohman visites et entretion de la chandière). m hewit B. - george électro pompe sons abai. Date d'installation: 1927. Compte d'imputation: I.C. 294. Salue: 1.476 -Moteur____ 3.080 - 4.5156 Lompe ___ Tires de rechang: __ 1.476. Moteur__ 900 - 2376. Lieves diverses Soit : 6.932! L'entetin annuel peut être évalue à 120 f. Réponse au plus tard le :

luy



T.E.M. VALENTON

Prise d'eau de Brévannes
-:-:-:-:Suppression des installations du service militaire
des Chemins de Fer non
utilisées pour un service
commercial

Leavenier en che de le pentrette

Mensieur GUILLAUME;

Suite à une demande de renseignements de vetre Service au sujet des prévisions à faire éventuellement peur l'entretien de l'installatien de pempage de Brévannes.

Le maintien de cette installation ne présente aucun intérêt. Ce point d'alimentation a été en effet reporté en gare de Valenten à la demande de l'Administration de la Guerre.

L'installation n'est d'ailleurs plus en état de fenctionner depuis le remblayage de la ballastière de laquelle la pempe sera démontée.

Le Commissaire Militaire sera saisi
prochainement de cette question et à cet effet
Le vous prie de me faire savoir si le bâtiment
abri des pompes est susceptible d'être
affecté à d'autres usages ou s'il convient de
prévoir sa suppression.

" TEPLE on de unthrossim no collo circla llabion, he lovice livino for sur la question livino for sur de service de circla llabion, he lovice de ser sur sande il cet instillable che sont controlie de service sont livino, à efection par le reside de compte de la George, de l'évie respection au controlie de controlies, he controlies de co

evere in the law or by Blues (How bustons) -

VALENTON

Monsieur l'Ingénieur en Chef,

Prise d'eau de Brévannes

Suite à votre annotation ci-contre.

Le bâtiment visé en M n'est pas susceptible d'être affecté à d'autres usages et il convient de prévoir sa suppression.

La suppression du réservoir en tôle avec son support en maçonnerie pourraît être également envisagée.

I/12/1937 P/L'Ingénieur Ppal de la Voie

Valenton Prise d'eau de Brétannes Réponse ei dessus le Mi Mukeue

Aransmise à Mi Vigier Mi Widman

Comme suite à sa hofe ci-contre du 11.12.37

foor la sink à donner.

11/1/38

L'Ingénieur en Chef de l'Entretien

R. Widman

8. A. P. 18 JAN 1938 16th 2

M-Leray

M. Remean. me menter le Dome Galte affane

N°4831 Réponse au plus tard le :

9777

Décalque à M. Wilman (Vervue) Copie à M. Mucherie pour aven, en le priant de m'avrenn or que possible l'estimation de Dépars qu'en trainerent la suppression de l'installation militaire de Brevannes deut il cot question dans la prince Communication. Vous y gouvery le devis de suppression de l'installation de la purpage de la gan de Valenten réalisée sur TC 294 et qui me peut plus être citibée en caisins Sinch sen la Brierro; Region de l'eau était puise. fait Movembre Le Denction de l'Exploitatem Commissain Fechnique de la Région du nors à monsieur & Commandans Comminaire Militaire de la Région de nort (Stat major Mindton Mindenton de l'armie (4 mi Bueau, Ministère de la Défens Matimale ch de la guerre a la suite de la correspondance échangée entes l'administre. tion de la guern et les Rinaux Est et Ceinteux au sujet du renfort pour les trains partant de Valenton sur Verneuil- l'Etang et & l'alimentation lughantique de co trains et de machines de times employed down pourage, M le Colinel, chif du 4 Benian de l'Etat Major le unegradure antinens de l'armei, par letta nº 325 2/7 de 21 Juillet 1930, a invis. water i the affer le Rexau de Ceintines à ctablir un profit modificant celui que a Renan avait pusenté le 29 Juin 1929 à M. a Muistre de Cravang Publics, son la demande de l'administration de la June en vu du quadruplement de voies de la ligne de grande Centure enter la Cipricalin de Grevannes et le poste 1 de Valentin. Dans la letter no 325 27 pricitie, M & Colonel chuf du 4 be. nan de l' Etal. Major de l'armée Demandail qu'il sort notam. ment teun compte dans le projet mo déficalif: 1º de ce qu'il convenait de faire partie le renfort eventuel de Valenta meme, et sun de la bifurcation de brevaisses.

2: de la nicessité de réalise, and dong extrimités de la gan de Valentin, une alimentation lydraulique suffisants dont pour les machines des tracis que pour cells de poursage. 3: de la possibilité de supprimer la voie de machine de poursage et les intallation d'alimentation au droit de l'ancien rascurdement, le materil ainsi réapéré venant en deduction de celui réassans how a mine objet à Valentin par M. Le minite de Gravant Publice, en Set Du G Mai 1932 dudit purit modificary. Le Disposition réalisées out a satisfust aux demands raccordement de faction qui on pouvaint itu cililises tim eventuelle sur un es settant de vois forcis. Or chant duni l'anciente de sistallatins un caux il n'apparait pa qu'ells puissent être un jour de quelque utiteté. Dans es cuvilius, et pour eviter de frais d'entistien en pur perte, je vous propers que le SNCF fam proceder à la suppression de se cies dellateur suscessies et à la vente, au miens de cutérets de l'administration de la guess, du malens reasperable. Digne: Cambownac &

PANNEXE

Copie à M. MUCHERIE (voir annotation à la suite)

MINUTE pour la DIRECTION REGIONALE Exemplaire supplémentaire pour le Service de la Voie et des Bâtiments

FUPLICATA

VB. N. dm



Le Mirecteur de l'Exploitation, Commissaire Technique de la Région du Nord,

à Monsieur le Commandant, Commissaire Militaire de la Région du Nord (Etat-Najor de l'Armée -4ème Bureau, Ministère de la Défense Nationale et de la Guerre).

A la suite de la correspondance échangée entre l'Administration de la Guerre et les Réseaux Est et Ceinture au sujet du renfort pour les trains partant de Valenton sur Verneuil-l'Etang et de l'alimentation hydraulique de ces trains et des machines de poussage, M. le Colonel, Chef du 4ème Bureau de l'Etat-Major de l'Armée, par lettre n° 325 2/T du 21 juillet 1930, a invité le Réseau des Ceintures à établir un projet modifiant celui que ce Réseau avait présenté le 29 juir 1929 à N. le Ministre des Travaux Publics, sur la demande de l'Administration de la Guerre en vue du quadruplement des voies de la ligne de Grande Ceinture entre la bifurcation de Brévannes et le poste l de Valenton.

Dans la lettre nº 325 2/T précitée, M. le Colonel Chef du 4ème Bureau de l'Etat-Major de l'Armée demandais qu'il soit notamment tenu compte dans le projet modificatif :

lo- de ce qu'il convensit de faire partir le renfort éventuel de Valenton même, et non de la bifurestion de Brévannes.

2°- de la nécessité de réaliser, aux deux extrémités de la gare de Valenton, une alimentation hydraulique suffisante tant pour les machines des trains que pour celles de poussage.

3°- de la possibilité de supprimer la voie des machines de poussage et les installations d'alimentation au droit de l'ancien raccordement, le matériel ainsi récupéré venent en déduction de celui nécessaire pour le même objet à Valenton.

Les dispositions réalisées après approbation par E. le Ministre des Travaux Publics, en date du 6 mai 1932, du dit projet modificatif, satisfont aux demandes ci-avant. Toutefois une partie des installations de pompage du raccordement de Sucy-Bonneuil nºl qui ne pouvaient être utilisées à Valenton ont été conservées sur place en vue de leur réutilisation éventuelle en un autre point.

Or, étant donné l'ancienneté des installations en cause, il n'apparaît pas qu'elles puissent être un jour de quelque utilité.

Dans ces conditions, et pour éviter des frais

d'entretien en pure perte, je vous propose que la S.M.C.P. fasse procéder à la suppression des installations susvisées et à la vente, au mieux des intérêts de l'Administration de la Guerre, du matériel récupérable.

Signe: Cambournac

Copie à M. MUCHERIE, pour avis, en le priant de m'adresser dès que possible l'estimation des dépenses qu'entraî
nerait la suppression de l'installation militaire de
Brévannos dont il est question dans la présente communication. Vous y joindros le devis de suppression de
l'installation de pospage de la gare de Valenton réalisé
sur T.C. 294 et qui ne peut plus être utilisée en raison
du somblement de la ballastière dans laquelle l'east
était puisée.

Examplaire supplémentaire à retourner au Se vice de la Vois et des Bâtiments, après signature et, s'il y a lieu, en indiquant à t'encre l'ouge les modifications, additions et suppressions qui aureient été apportées.

PARIS, 10 16 NOV 1938

Pièce destinée à M. HERON. Chef de Bureau Service de la Voie et des Bâtiments. 18, rue de Dinkerque, PARIS

Exemplaire supplémentaire pour le Service de la Voie et des Bâtiments.

1 6 NOV 1938

B.M. N° 626/A

VB. N. dm

DR. N. 343/29

Le Directeur de l'Exploitation, Commissaire Technique de la Région du Nord,

à Monsieur le Commandant, Commissaire Militaire de la Région du Mord (Etat-Major de l'Armée -4ème Bureau, Ministère de la Défense Nationale et de la Guerre).

A la suite de la correspondance échangée entre l'Administration de la Guerre et les Réseaux Est et Ceinture au sujet du renfort pour les trains partent de Valenton sur Verneuil-l'Etang et de l'alimentation hydraulique de ces trains et des machines de poussage, M. le Colonel, Chef du 4ème Eureau de l'Etat-Major de l'Armée, par lettre n° 325 2/T du 21 juillet 1930, a invité le Réseau des Ceintures à établir un projet modifiant celui que ce Réseau avait présenté le 29 juin 1929 à M. le Ministre des Travaux Publics, sur la demande de l'Administration de la Guerre en vue du quadruplement des voies de la ligne de Grande Ceinture entre la bifurcation de Brévannes et le poste 1 de Valenton.

À

Dans la lettre nº 325 2/T précitée, M. le Colonel Chef du 4ème Bureau de l'Etat-Major de l'Armée demandait qu'il soit notamment tenu compte dans le projet modificatif :

l'- de ce qu'il convenait de faire partir le renfort éventuel de Valenton même, et non de la bifurcation de Brévannes.

2°- de la nécessité de réaliser, aux deux extrémités de la gare de Valenton, une alimentation hydraulique suffisante tant pour les machines des trains que pour celles de poussage.

50- de la possibilité de supprimer la voie des machines de poussage et les installations d'alimentation au droit de l'ancien raccordement, le matériel ainsi récupéré venant en déduction de celui nécessaire pour le même objet à Valenton.

Les dispositions réalisées après approbation par M. le Ministre des Travaux Publics, en date du 6 mai 1932, du dit projet modificatif, satisfont aux demandes ci-avant. Toutefois une partie des installations de pompage du raccordement de Sucy-Bonneuil n°l qui ne pouvaient être utilisées à Valenton ont été conservées sur place en vue de leur réutilisation éventuelle en un autre point.

Or, étant donné l'ancienneté des installations en cause, il n'apparaît pas qu'elles puissent être un jour de quelque utilité.

Dens ces conditions, et pour éviter des frais

d'entretien en pure perte, je vous propose que la S.H.C.F. fasse procéder à la suppression des installetions susvisées et à la vente, au miour des intérêts de l'Administration de la Guerre, du matériel récupérable.

Le Directeur de l'Exploitation

Commissaire Technique de la Région du Nord

Signé: Cambournac.

22 DEC 1939 Eravaux militaires NORD THAVAUX des Chemins de Fer Service Central Annexed 30 DEC 1939 IS Copie transmise à Nº2(9/CRN H.H. 23 DEC 1939 PORCHEZ GOURSAT (& exemplosies) h. Vigier -LAMARQUE MARTHELOT (2 exemplaires) MARLIER COMMISSAIRE MILITAIRE S/COMMISSION de CHEMIN de FER 23°31

ALLYSSE?

d

A titre d'information.

NORD TO VAUX

Service Contral

30 DEC 1939

Ren I.S

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE & DE LA GUIRRE

. -----

Commission Régionale Nord des Chemins de Fer

Nº 259, CFN

SOCIETE NATIONALE FES CLEAINS WE FER

FRANCAIS

: Montant de : FR.JET : la dépense :

: 60.000 frs :

d'un mentant inférieur à 200.000 francs à exécuter sur le Réseau des Ermees

Région du Nord

Ligne d'Argenteuil à Juvisy

Caro de Vallavion

Anélieration des conditions de réception des trains militaires sur les veios 4 et 6 des garages (faisceu cair).

Transmis pour approbation à lonsieur le Directeur des C'emins de Fer

Pakis, le 20 Décembre 1939 La Commission Regionale,

Le Commissaire Militaire Le Commissaire Technique Adjoint

signé : ROUX

signé : DECARDIN

S.N.C.F.

Région du Nord

"SECRET"

Gare de VALENTON

Améliciation des conditions de réception des trains de permissionnaires. NOTICE EX.LICATIVE

NORD TRAVAUX
Service Central

31 DEC 1939

Rope IS Pioce

N 291 4

.

Quatre trains de permissionnaires ayant lieu journellement , les trains P.35,P.39 expédiés de la G.R.P. de MASCY-PALAISMAU en direction du Sud-Est, vià Villeneuve-Triage et leurs équilibres P.38 et P.40, deivent actuellement rebrousser à VALENTON, les installations de voie en service ne permettant pas un acheminement plus direct (voir schéma A).

La successión rapprochée de ces trains et leur stationnement prolongé en gare de VALENTON ne permettant pas d'exacuter sur les voies principales les manéeuvres de rebroussement, celles-ci doivent être effectuées dans les garages sur les voies 4 et 6, où les trains de permissionnaires sont directement reçus (voir schéme E).

Or les dispositifs de sécurité appliqués à la réception des trains sur ces voies, qui sont simplement conçus en fonction d'un service de trains de marchandises -ce qui est l'exploitation normalo- ne donnent pas de garanties suffigantes pour des trains de voyageurs; en particulier, les aiguilles 19 et 20 n'étant munies que d'une manoeuvre à pied d'oeuvre, aucur dispositif d'enclenchement ou de contrêle n'intervient pour donner matériellement l'assurance que lorsqu'un train est dirigé sur ces voies l'itinéraire d'accès est convenablement établi.

Cette situation présente de sérieux inconvénients qui viennent d'être récemment mis en relief par un incident survenu le 28 Novembre, le train de permissionnaires P.39 ayant été dirigé sur la voie 10 déjà occupée par un train de marchandises, par suite d'une mauvaise position de l'aiguille 19 non manoeuvrée par l'agent chargé de ce service.

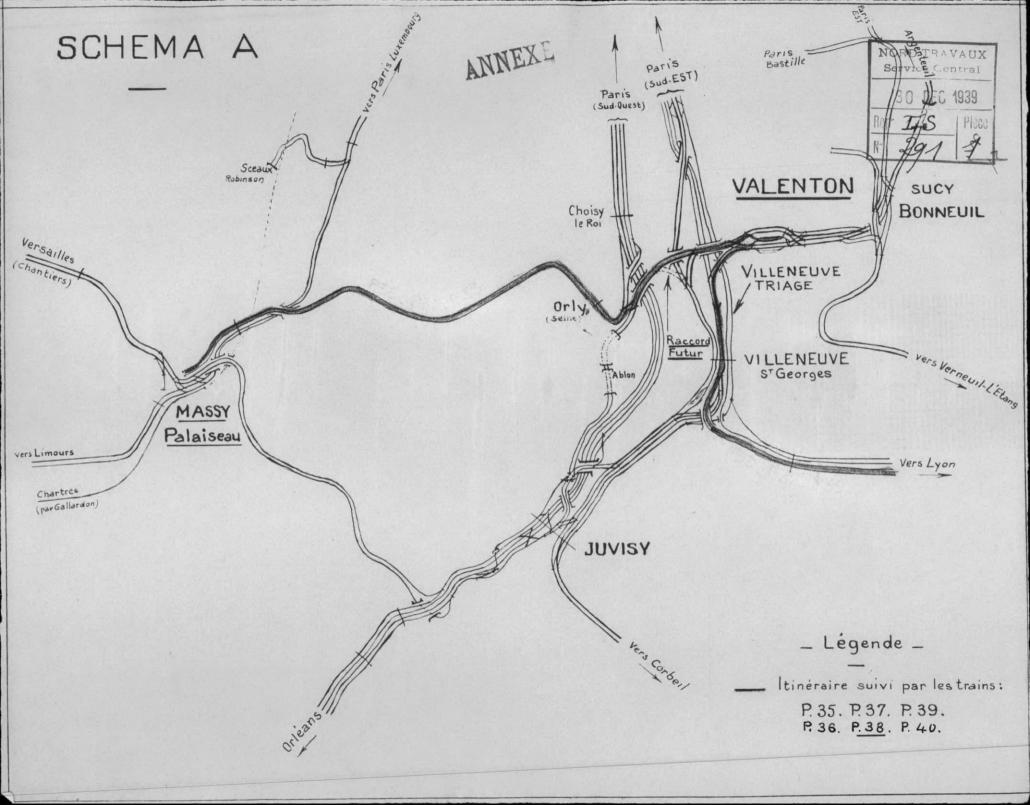
Quoique le rebroussement, en gare de VALENTON, des trains de permissionnaires ne doive être que temperaire, l'établissement d'un raccerdement, en cours de construction à l'entrée de le gare de VALENTON, entre les directions d'CRLY et de JUVISY d'une part et la direction de VILLENEUVE-SAINT-GEORGES d'autre part devant permettre l'acheminement direct de ces trains, il y a intérêt à améliorer immédiatement la situation actuelle, car la mise en service de ce raccerdement demandera encore des délais assez longs en rais n de l'importance des travaux nécessaires.

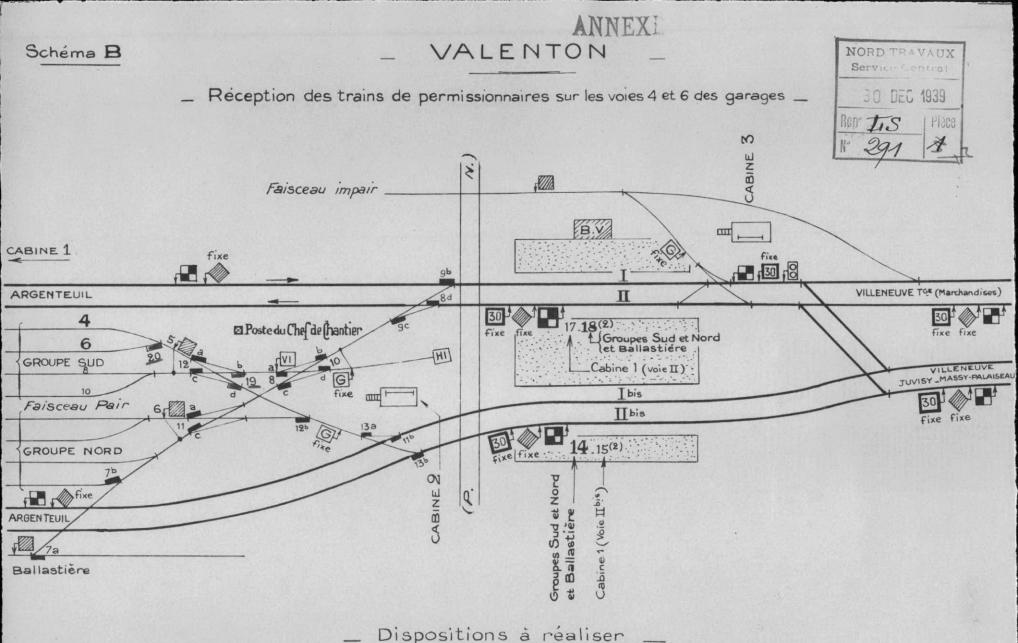
A cet effet, il serait possible de réaliser repidement et à peu de frais les améliorations suivantes (voir schéma P) :

 Deux autres trains F.57 et F.36 sont prévus à titre facultatif.

- a) rattachement à la Cabine 2 des aiguilles 19 et 20 qui seraient contrôlées en cabine et convenablement enclenchées avec les signaux et les autres aiguilles de cette cabine;
- b) réalisation d'un dispositif de contrôle des réceptions sur les voies 4 et è consistant dans la subordination de l'ouverture des signaux commandant les itinéraires d'accès à ces voies, à la mise en action par le Chef du chantier d'un bouten de permission (un par voie et par signal), n'ayant d'effet que si toutes les aiguilles de l'itinéraire autorisé occupent la position convenable.

La dépense correspondante, évaluée à 60.000 frs environ, frais généraux exclus, serait à prendre en charge per le Département de la Guerre, les améliorations définies ci-dessus résultant le lesoins strictement militaires : nécessité de recevoir sur des voies de garage des trains de permissionnaires. Les travaux pourraient être exécutés par la S.N.O.F. Bien entendu l'Administration de la Guerre n'aurait à renbourser à la S.N.C.F. que la dépense réellement faite par elle, majorde des frais généraux applicables en temps de guerre aux travaux exécutés pour le compte de l'Autorité Militaire.





1º/_Les aiguilles 19 et 20 seront rattachées à la Cabine 2 et convenablement enclenchées

2º/. La mise à voie libre des signaux carrés 14 et 18 commandant l'accés de la voie principale II ou de la voie principale II ou de la voie principale II bis sur les voies 4 et 6 sera subordonnée à l'action sur un bouton de permission (1pervoie et persigne) mis à la disposition du Chef de Chantier, et au contrôle en bonne position des aiguilles donnant l'accès de ces voies.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE & LE LA GUERRE

Commission Régionale Nord des Chemins de Fer

Nº 259/ CEN

SOCLETE NATIONALE PES CLE INS de FER

FRANCAIS

: Montant de : : la dépense :

PROJET

: --- : 60.000 frs :

d'un montant inférieur à 200.000 francs à exécuter sur le Réseau des Armees

Région du Nord

Ligne d'Argenteuil à Juvisy

Gare de VALENTON

Amélioration des conditions de réception des trains militaires sur les voies 4 et 6 des garages (faisceau pair).

Transmis pour approbation à Monsieur le Directeur des Chemins de Fer aux Armées

PARIS, le 20 Pécembre 1939 La Commission Regionale,

Le Commissaire Militaire

Le Commissaire Technique Adjoint

signé : RCUX

signé : DEGARLIN

- a) rattachement à la Cabine 2 des aiguilles 19 et 20 qui seraient contrôlées en cabine et convenablement enclenchées avec les signaux et les autres aiguilles de cette cabine;
- b) réalisation d'un dispositif de contrôle des réceptions sur les voies 4 et 6 consistant dans la subordination de l'ouverture des signaux commandant les itinéraires d'accès à ces voies, à la mise en action par le Chef du chantier d'un bouton de permission (un par voie et par signal), n'ayant d'effet que si toutes les aiguilles de l'itinéraire autorisé occupent la position convenable.

La dépense correspondante, évaluée à 60.000 frs environ, frais généraux exclus, serait à prendre en charge par le Département de la Guerre, les améliorations définies ci-dessus résultant le Lesoins strictement militaires : nécessité de recevoir sur des voies de garage des trains de permissionnaires. Les travaux pourraient être exécutés par la S.N.C.F. Eien entendu l'Administration de la Guerre n'aurait à renbourser à la S.N.C.F. que la dépense réellement faite par elle, majorde des frais méraux applicables en temps de guerre aux travaux exécutés pour le compte de l'Autorité Militaire.

Bo-

Région du Nord

"SECRET"

Gare de VALENION

Amélietation des conditions de réception des trains de permissionnaires. NOTICE EXPLICATIVE

(1)

.

Quatre trains de permissi(maires ayant lieu journellement , les trains P.35,P.39 expédiés de la G.R.P. de MASTY-PALAISEAU en direction du Sud-Est, vià Villeneuve-Triage et leurs équilibres P.38 et P.40, deivent actuellement rebrousser à VALENTON, les installations de voie en service ne permettant pas un acheminement plus direct (voir schéma A).

La succession rapprochée de ces .trains et leur stationmement prolongé en gare de VALENTON ne permettant pas d'exécuter sur les voies principales les manoeuvres de rebroussement, celles-ci doivent être effectuées dans les garages sur les voies 4 et 6, où les trains de permissionnaires sont directement reçus (voir schéme E).

Or les dispositifs de sécurité appliqués à la réception des trains sur ces voies, qui sont simplement conçus en fonction d'un service de trains de marchandises -ce qui est l'explcitation normale- ne donnent pas de garanties suffisantes pour des trains de voyageurs; en particulier, les aiguilles 19 et 20 n'étant munies que l'une manoeuvre à pied d'oeuvre, aucun dispositif d'enclenchement ou de contrêle n'intervient pour donner matériellement l'assurance que lorsqu'un train est dirigé sur ces voies l'itinéraire d'accès est convenablement établi.

Cette situation présente de sérieux inconvénients qui viennent d'être récement mis en relief par un incident survenu le 28 Novembre, le train de permissionnaires P.39 ayant été dirigé sur la voie 10 déjà occupée par un train de marchandises, par suite d'une mauvaise position de l'aiguille 19 non manoeuvrée par l'agent chargé de ce service.

Quoique le rebroussement, en gare de VALENTON, des trains de permissionnaires ne doive être que temperaire, l'établissement d'un raccerdement, en cours de construction à l'entrée de le gare de VALENTON, entre les directions d'CRLY et de JUVISY d'une part et la direction de VILLENEUVE-SAINT-GEORGES d'autre part devant permettre l'acheminement direct de ces trains, il y a intérêt à améliorer immédiatement la situation actuelle, car la mise en service de ce raccordement demandera encore des délais assez longs en raison de l'importance des travaux nécessaires.

A cet effet, il serait possible de réaliser repidement et à peu de frais les améliorations suivantes (voir schéma P) :

(1) Deux autres trains P.57 et P.36 sont prévus à titre facultatif.

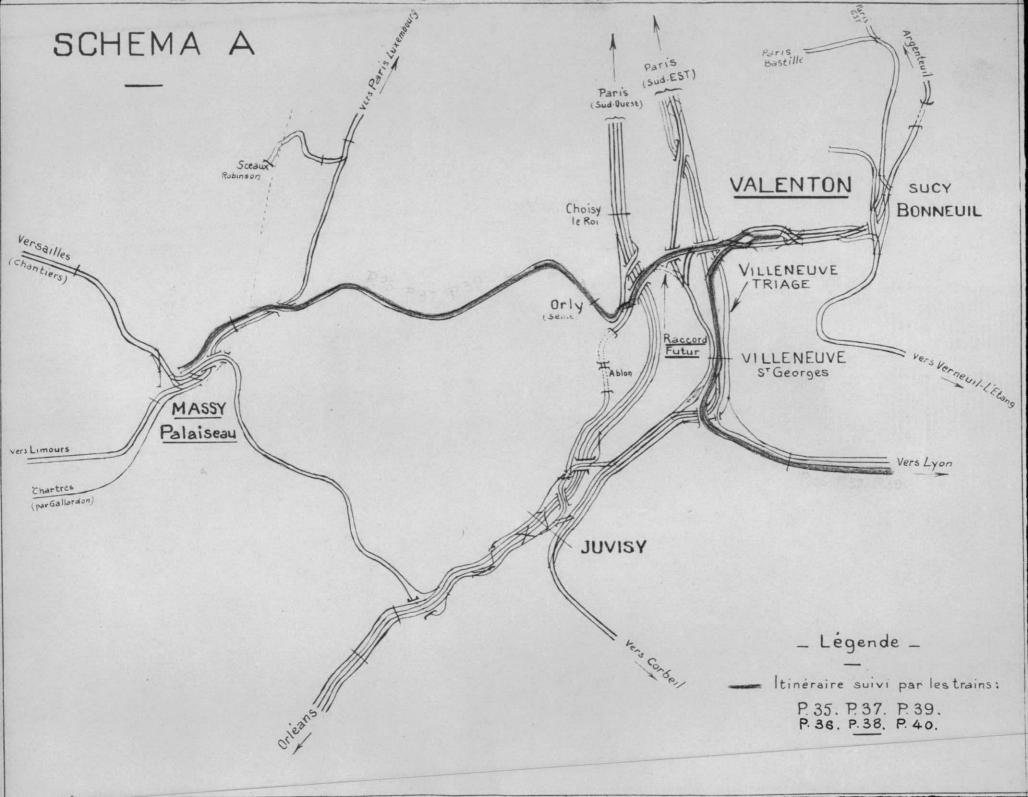
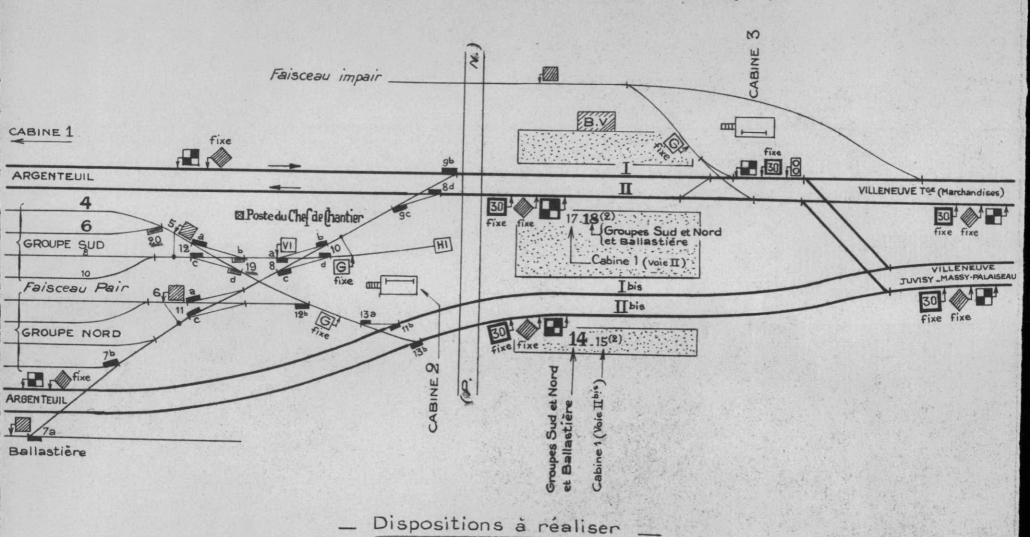


Schéma B

VALENTON

_ Réception des trains de permissionnaires sur les voies 4 et 6 des garages _



1º/-Les aiguilles 19 et 20 seront rattachées à la Cabine 2 et convenablement enclenchées

2º/. La mise à voie libre des signaux carrés 14 et 18 commandant l'accés de la voie principale II ou de la voie à la disposition du Chef de Chantier, et au contrôle en bonne position des aiguilles donnant l'accés de ces voies.

Transmis à Monsieur le Chef du Service de la Voie et des Bâtiments, Comme suite à sa lettre VBN/ds 7-1-135 du 9 Décembre 1939, en lui donnant mon accord sur le programme défini MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE dans sa lettre et en lui demandant de vouloir bien faire & DE LA GUERRE préparer l'exécution d'urgence. Commission Régionale des Chemins de Fer Le Commissaire Technique Adjoint. VNEXISigné: DEGARDIN NORD TRAVAUX SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS de FER Service Central Nº 3. 9/CRN FRANCAIS Ren C PROJET : Montant de d'un mentant inférieur à 200,000 francs : la dépense à exécuter sur le Réseau des Armées. : 60.000 frs : Région du Nord 21DEC 1939 M. Vigier h. Demaux Ligne d'Argenteuil à Juvisy Copie o Gare de VALENTON h. Kagney Mu M. Allsunite Amélioration des conditions de réception Jon M 129.12 des trains militaires sur les voies 4 et 6 BilTransmis pour approbation à Monsieur le Directeur des Chemins de Fer aux PARIS, le 20 Décembre 1939 La Commission Régionale, Le Commissaire Militaire, Le Commissaire Technique, Signé: Montene Cent & 30/2.

Pouroun Pucherne cent & 30/2.

Quil n fallait mien faire Jone

22/1 / Non monoun Jone

22/1 / Non monoun Jone

22/1 Sané: DEGARDIN

S.N.C.F.

Région du Nord

permissiennaires.

Gare de VALENTON

Amélioration des conditions de réception des trains de "SECRET"

ANNEXE

DECEMBRE 1939

Service Central

REV M HACE

NOTICE EXPLICATIVE

-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-

Quatre trains de permissionnaires ayant lieu journellement (1), les trains P.35, P.39, expédiés de la G.R.P. de MASSY-PALAISEAU en direction du Sud-Est, vià Villeneuve-Triage et leurs équilibres P.38 et P.40, doivent actuellement rebrousser à VALENTON, les installations de voie en service ne permettant pas un acheminement plus direct (voir schéma A).

La succession rapprochée de ces trains et leur stationnement prolongé en gare de VALENTON ne permettant pas d'exécuter sur les voies principales les manoeuvres de rebroussement, celles-ci doivent être effectuées dans les garages sur les voies 4 et 6, où les trains de permissionnaires sont directement reçus (voir schéma B).

Or les dispositifs de sécurité appliqués à la réception des trains sur ces voies, qui sont simplement conçus en fonction d'un service de trains de marchandises— ce qui est l'exploitation normale— ne donnent pas de garanties suffisantes pour des trains de voyageurs; en particulier, les aiguilles 19 et 20 n'étant munies que d'une manoeuvre à pied d'oeuvre, aucun dispositif d'enclenchement ou de contrôle n'intervient pour donner matériellement l'assurance que lorsqu'un train est dirigé sur ces voies l'itinéraire d'accès est convenablement établi.

Cette situation présente de sérieux inconvénients qui viennent d'être récemment mis en relief par un incident survenu le 28 Novembre, le train de permissionnaires P.39 ayant été dirigé sur la voie 10 déjà occupée par un train de marchandises, par suite d'une mauvaise position de l'aiguille 19 non manoeuvrée par l'agent chargé de ce service.

Quoique le rebroussement, en gare de VALENTON, des trains de permissionnaires ne doive être que temporaire, l'établissement d'un raccordement, en
cours de construction, à l'entrée de la gare de MALENTON, entre les directions
d'ORLY et de JUVISY d'une part et la direction de VILLENEUVE-St-GEORGES d'autre
part devant permettre l'acheminement direct de ces trains, il y a intérêt à
améliorer immédiatement la situation actuelle, car la mise en service de ce
raccordement demandera encore des délais assez longs en raison de l'importance
des travaux nécessaires.

A cet effet, il serait possible de réaliser rapidement et à peu de frais les améliorations suivantes (voir schéma B) :

(1) -Deux autres trains F.37 et P.36 sont prévus à titre facultatif.

Erandmis at la Subdividio du Sesistariat et du ressonal.

M.B.N. de Bi gave de Valenton Amélionation del

a) - rattachement à la Cabine à des aiguillés in et de l'adiant de

b) - realisation d'un dispositif de contrôle des réceptions sur les voles d'et 6 consistant dans la subordination de l'ouverture des signaux commandant les itinéraires d'accès à ces voies, à la mise en action par le Chef du chantier d'un bouton de permission (un par voie et par signal), n'ayant d'effet que si toutes les aiguilles de l'itinéraire autorisé occupent la position convenable.

La dépense correspondante, évaluée à 60.000frs environ, frais généraux exclus, serait à prendre en charge par le Département de la Guerre, les améliorations définies ci-dessus résultant de besoins strictement militaires : nécessité de recevoir sur des voies de garage des trains de permissionnaires. Les travaux pourraient être exécutés par la S.N.C.F. Bien entendu l'Administration de la Guerre n'aurait à rembourser à la S.N.C.F. que la dépense réellement faite par elle, majorée des frais généraux applicables en temps de guerre aux travaux exécutés pour le compte de l'Autorité Militaire.

NB. N. de Br gare de Valenton amélionation del conditions de réception des trains militaires

2 annexed

Eranumis à la Subdivision du Secrétariat et du sersonnel après avoir fais note.

and live seek ago with the 1.8 JANV 1940

the firm of the comparation of the following the allert through the beautiful and

Le Chef de la Subdivision de la Comptabilité crue la Clatistique

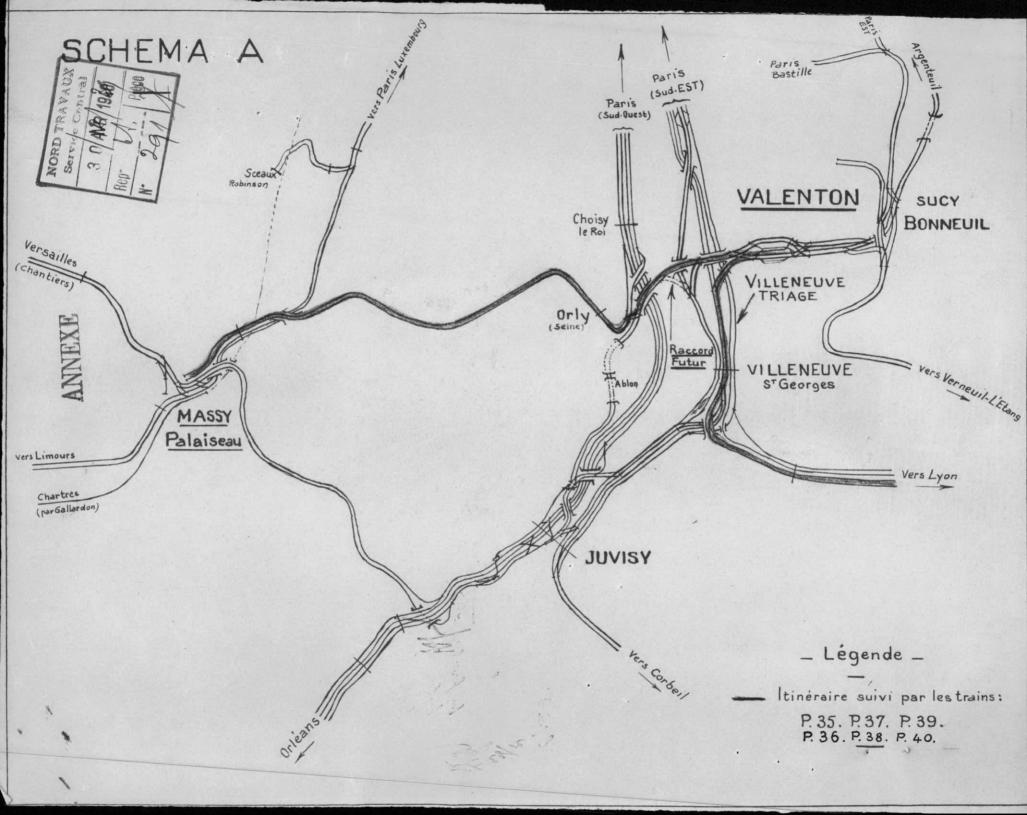
alla palar to a carrie o' broke a contractit and tracer to software to end and suff tolleans of the end to tracks to being

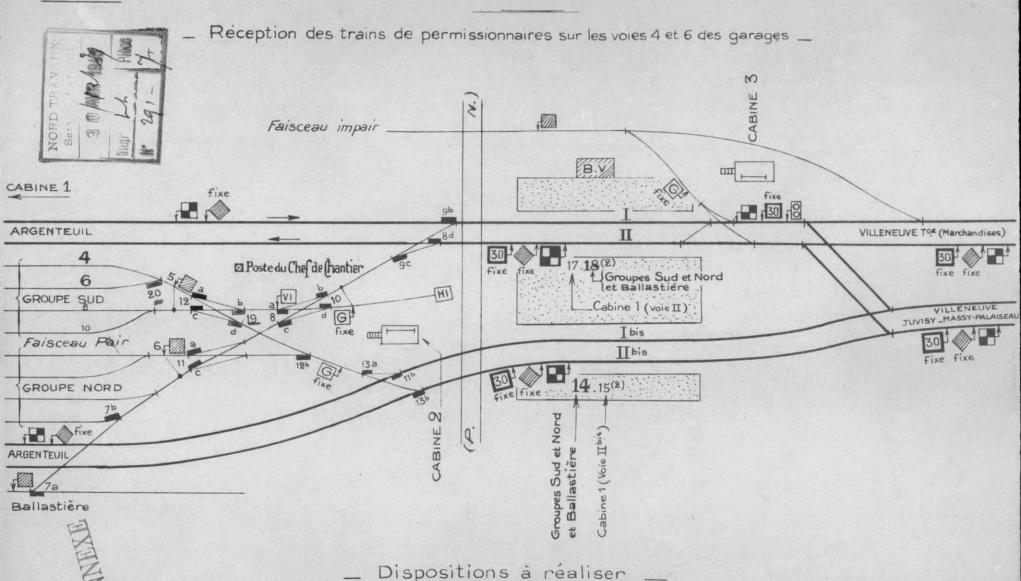
.offdonwood tofetopy of their no abitation of attack! If at a frame

indityes about the full over the content of the content of Adamstrophi of the option of them allowed a financial periode knowledge electrons as the contract the contract of the contract Bullet With the transport of built medical transportation contents in a collection

distance tabuse the commission of entack was been a the best and the state of the state of the second state of the sec the wilder Arment at ear . This is all a wage property distinct the error.

er egist beseinde blige kartier aller ett sittem selle te eller reconstilled and a second of the second of t





1º Les aiguilles 19 et 20 seront rattachées à la Cabine 2 et convenablement enclenchées _
2º/ La mise à voie libre des signaux carrés 14 et 18 commandant l'accés de la voie principale II ou de la voie principale II ou de la voie principale II bis sur les voies 4 et 6 sera subordonnée à l'action sur un bouton de permission (1 par voie et par signal) mis à la disposition du Chef de Chantier, et au contrôle en bonne position des aiguilles donnant l'accés de ces voies _

COMMISSION REGIONALE NORD

des CHEMINS DE FER

BM/5/P

3 JAN 1940 he Vigner

COPIE transmise à :

- Monsieur le Chef du Service de la VOIE et des BATIMENTS
- Monsieur le Chef de la Division des ETUDES
- Sous-Commission de PARIS-NORD

pour information . lui de la fait de de la Commission Régionale Nord

des Chemins de Fer

NORD TRAVAUX Service Centra 31 DEC 1939 Pièce

GRAND QUARTIER GENERAL

Aux Armées, le 30 Décembre 1939.

Direction des Chemins de Fer

Section des Travaux

Nº 7808 / D.C.F.

VALENTON

Amélioration réception trains de permissionnaires sur les voies 4 et 6 des garages

NOTE POUR LA COMMISSION REGIONALE NORD

A la date du 20 Décembre, la Commission Régionale a adressé un projet relatif à l'amélioration des conditions de réception des trains militaires sur les voies 4 et 6 des garages (faisceau pair) en gare de VALENTON (transmission nº c/c 8205 E du 21 Décembre 1939 du Commissaire Militaire de la Commission Centrale).

Dépense : 60,000 .

Le D.C.F. fait connaître qu'il n'estime pas indispensable de procéder aux travaux proposés.

La situation actuelle n'est que proviscire, le rebroussement effectué en gare de VALENTON ne sera plus imposé lorsque le raccordement direct en cours d'exécution à VILLENEUVE-TRIAGE sera réalisé.

> Le Directeur des Chemins de Fer au Grand Quartier Général

> > signé : KERGOAT

Copie :

- Commission Centrale .

COMMISSION REGIONALE NORD des CHEMINS de FER. Le 2 Janvier 1940.

Minute

COPIE transmise à:

Monsieur le Chef du Service de la Voie et des Batiments,

- Monsieur le Chef de la Division des Etudes,

- Sous-Commission de PARIS-NORD,

- pour information -.
de la part de M.le Commissaire Technique adjt
de la Commission Régionale Nord
signé: "MORELLE".

GRAND QUARTIER GENERAL

Aux Armées, le 30/12/39

Direction des Chemins de Fer

Section des Travaux

NOTE pour la COMMISSION REGIONALE NORD

Nº7808 / D.C.F.

VALENTON
Amélioration réception
trains de permissionnaires sur les voies 4 et 6
des garages.

A la date du 20 Décembre, la Commission Région nale a adressé un projet relatif à l'amélioration des conditions de réception des trains militaires sur les voies 4 et 6 des garages (faisceau pair) en gare de VALENTON (transmission N° c/c 8205 E du 21 Décembre 1939 du Commissaire Militaire de la Commission Centrale).

Dépenses: 60,000 f.

Le D.C.F. fait connaître qu'il n'estime pas indispensable de procéder aux travaux proposés.

La situation actuelle n'est que provisoire, le rebroussement effectué en gare de VALENTON ne sera plus imposé lorsque le raccordement direct en cours d'exécution à VILLENEUVE-TRIAGE sera réalisé.

Le Directeur des Chemins de Fer au Grand Quartier Général, signé: "KERGOAT".

Copie:

Commission Centrale.

Copie a été faite à: MM. WAGNON

Minute

COLLONVILLE SAINT-AUBIN MARTIN GUERBER (3 ex.) LECLERCQ ROUSSEL.

-3 JANY 1940

8

5041

24 MAI 1940

COPIE

Pour Monsieur le Chef du SERVICE de la VOIE et des BÂTIMENTS

Monsieur le Chef de la DIVISION des ETUDES EX

S.N.C.F. - VB - Nord

Service Régional

20 MAI 1940

Rép° J. J. Pièce

NOTE

pour Monsieur le Colonel, Chef du 4ème Bureau de l'Etat-Major de l'Armée.

. 13726 E

Sous bordereau 615-2 T du 3 mai 1940, vous avez bien voulu transmettre une demande de la Société " Les Sablières de l'Ile de France " en vue d'être autorisée à utiliser, pour l'expédition de matériaux provenant de sa Carrière de CRETEIL, deux voies ferrées (teinte jaune du croquis ci-joint) de la S.N. C.F. soudées sur les voies basses de la gare de VALENTON (Grande Ceinture).

Vous avez fait observer, à ce sujet, qu'il ne conviendrait, en tout état de cause, d'accorder éventuellement l'autorisation sollicitée que dans les limites permises pour les besoins du Service Militaire du Chemin de fer.

Nous avons l'honneur d'appeler: l'attention sur ce que les voies figurées sous teinte jaune sur le croquis sont d'anciennes voies de ballastière établies d'une manière très sommaire et qu'elles ne pourraient par suite être utilisées telles quelles.

D'autre part, la desserte de ces voies dont les soudures sur les voies basses susvisées sont situées en dehors de la gare proprement dite de VALENTON, entraînerait des sujétions incompatibles, dans les circonstances actuelles, avec la destination des dites voies basses appelées à être parcourues fréquemment et inopinément par des transports militaires.

Dans ces conditions, la Commission Centrale ne peut que donner un avis défavorable à la demande de la Société " Les Sablières de l'Ile de France."

Le chantier d'expédition envisagé ne serait admissible techniquement que s'il était aménagé dans les conditions figurées en bistre et rose sur le croquis, et encore sous la réserve expresse que la desserte ne soit pas faite à heures fixes et soit entièrement subordonnée aux nécessités de la circulation sur les voies basses. Une telle solution, génante pour une exploitation rationnelle du chantier, serait au demeurant tres onéreuse por les intéressés (coût des travaux à exécuter: de l'ordre de 4 à 500.000



39/14 CI

21/2 m. c

M. 1

VAI
Demarde voides
1'II

redevance de manoeuvres: 100 frs au minimum par desserte).

Il serait, en conséquence, de beaucoup préférable, tant pour le Chemin de ferque pour la Société des Sablières que celle-ci recherchât un autre emplacement pour effectuer les expéditions dont il s'agit.

Le Commissaire Militaire

signé: PAQUIN

Le Commissaire Technique Le Commissaire Technique Adjoint signé: LEMONNIER